



BIENVENUE DANS NOTRE CENTRE POINT VISION

POINT
VISION



Afin de préparer votre consultation et déterminer précisément les examens qui seront les mieux adaptés à votre situation, veuillez signaler à l'orthoptiste les informations suivantes :

1

Si vous avez l'une des maladies ci-dessous

- Myopie forte (> 5 dioptries)
- Tension oculaire élevée
- Glaucome
- Mouches volantes
- Décollement de rétine
- DMLA
- Uvéite
- Diabète
- HTA (Hypertension artérielle)
- Traitement par Plaquenil

Si vous avez un de ces troubles ou maladies, un bilan approfondi (examen par OCT) vous sera proposé afin d'assurer un suivi optimisé de votre santé oculaire*.

* Le tarif de la Sécurité Sociale pour cet examen est de 71,82 €, pris en charge dans les conditions habituelles par cette dernière. Un dépassement pouvant aller de 17,5 % à 25 % pourra être appliqué, avec tact et mesure, selon les circonstances.

2

Si vous avez des antécédents familiaux

- Glaucome
- Diabète
- HTA (Hypertension artérielle)
- DMLA

3

Si vous portez des lunettes ou des lentilles

En cas de renouvellement de lentilles de contact, il est souhaitable que vous puissiez fournir votre ordonnance précédente ou les informations portées sur la boîte de vos lentilles.

4

La date de votre dernière consultation en ophtalmologie

5

À signaler également

- Si vous avez des allergies
- Si vous prenez des médicaments pour les yeux tous les jours



Vous souhaitez des renseignements au sujet des lentilles, de la chirurgie laser de la vision (myopie, presbytie....) ?

N'hésitez pas à en parler à votre orthoptiste et votre ophtalmologiste qui répondront à toutes vos questions.

**Découvrez votre parcours de soin
chez POINT VISION**



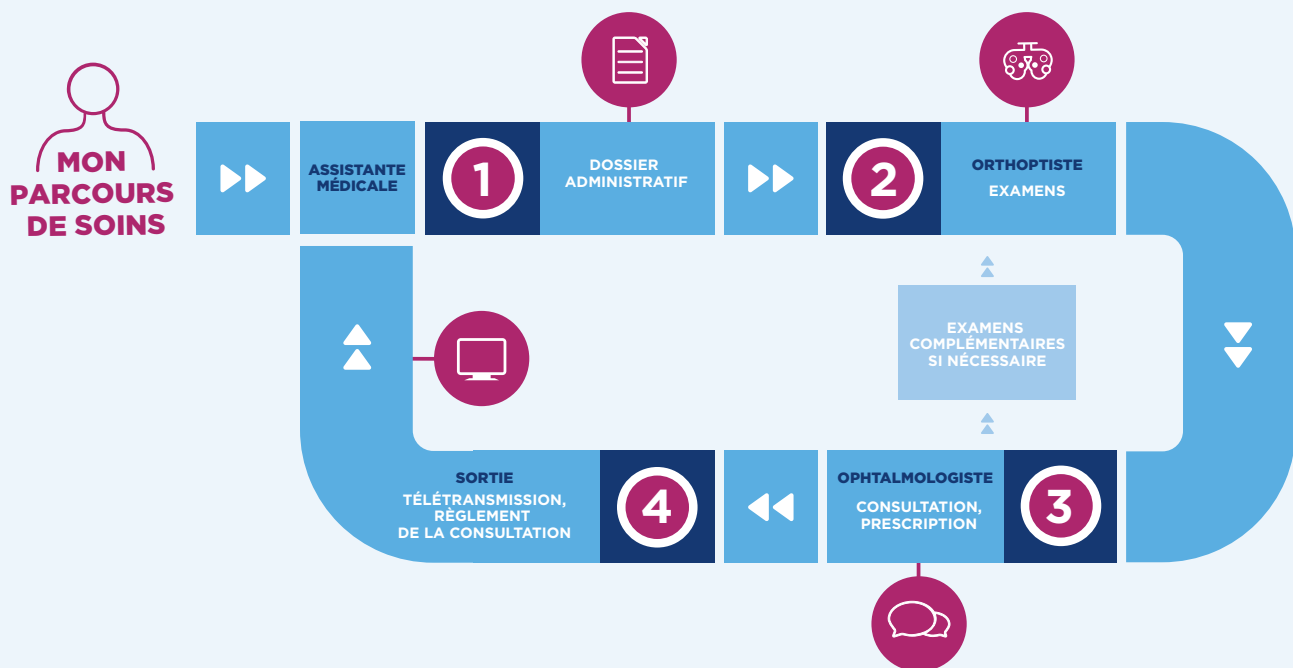
Mon parcours de soin au sein du centre POINT VISION

POINT
VISION

Votre centre POINT VISION est un centre ophtalmologique de nouvelle génération qui regroupe **différents professionnels de santé : médecins ophtalmologistes, orthoptistes, assistantes médicales**, pour assurer la prise en charge de votre santé visuelle. Cette équipe a été constituée pour vous garantir des soins de qualité.

En moyenne, le temps passé dans le centre est de 1 heure. Il peut varier en fonction des circonstances médicales ; dans ce cas vous en serez averti(e) par la secrétaire à l'accueil. Tous les examens sont réalisés sur un plateau technique de dernière génération pour une plus grande précision, rapidité et fiabilité.

Vous allez donc être amené(e) à découvrir un **NOUVEAU PARCOURS DE SOINS**, qui n'est pas si différent d'un parcours de consultation classique.



1 Vous constituez **VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF** auprès de nos **assistantes médicales** (ou à une borne d'accueil).

2 Vous êtes accueilli(e), sur instruction d'un médecin du centre, par un **ORTHOPTISTE**, qui va dans un premier temps constituer votre dossier médical. Il procède à **différents examens visuels sous le contrôle de l'ophtalmologiste**. Ces examens varient en fonction de vos besoins, de vos signes fonctionnels mais aussi en fonction du type de consultation prévue (contactologie, chirurgie...) et de vos antécédents médicaux.

3 Vous rencontrez ensuite un **MÉDECIN OPHTALMOLOGISTE** du centre qui va compléter votre dossier médical. Il commentera avec vous vos résultats d'examens. **Il déterminera si besoin la correction optique à apporter, vérifiera la présence ou non de maladies de l'œil et établira la prescription de lunettes/lentilles et/ou de médicaments si cela s'avère nécessaire.**

4 Vous procédez au **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** auprès de nos assistantes médicales. **Votre feuille de soins est télétransmise, chaque fois que cela est possible, directement à votre caisse primaire d'Assurance Maladie. Votre centre POINT VISION ne bénéficie pas pour l'instant du tiers payant en dehors des patients ayant la CMU, l'AME ou l'ACS.**
En application de la convention médicale, un dépassement (DP, DA, DE) pourra vous être appliqué, de l'ordre de 17,5 à 25 %, selon le tarif affiché dans votre centre POINT VISION et sur son site internet.